

COMMUNE DE GOMMENECH

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15

L'an deux mil vingt-six, le premier octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GOMMENECH étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain HERVIOU, Maire.

Nombre de présents : 15
Suffrages exprimés : 15

Date de convocation : 24/09/2026 **Etaient présents** : AUDOIRE S., BOIZARD S., GOBIN A., HERVIOU A., LANCIEU E., LE BARS A., LE GONIDEC C., LE GUILLOU H., LE ROY G., LE VOGUER D., NICOLAS L., SALAUN S., VINCENT E.

19 h 55 : Arrivée de FALEZAN A. (point 2)

20 h 08 : Arrivée de OUTIN V. (point 3)

Date de l'affichage : 02/10/2026

Madame Anaïs LE BARS a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

N° 3

Tarifs communaux 2027

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer les tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2027, conformément au tableau annexé à la délibération.

L'ensemble des tarifs a été adopté à l'unanimité, à l'exception du tarif relatif à la journée supplémentaire de location de la salle des fêtes, fixé à 100.00 €. Pour ce tarif, le résultat du vote est le suivant : Pour : 13 – Contre : 2 – Abstention : 0.

Le Conseil municipal adopte ainsi les tarifs communaux 2027 figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

Libellé	Tarifs
<u>Location salle des fêtes</u>	
WE repas 01/06 au 31/08	Résident : 350.00 € Non résident : 550.00 €
WE repas 01/09 au 31/05	Résident : 390.00 € Non résident : 590.00 €
Journée supplémentaire	100.00 €
Journée pour un professionnel de la commune	Avril à septembre : 300.00 € Octobre à mars : 400.00 €
Journée pour un professionnel hors commune	Avril à septembre : 300.00 € Octobre à mars : 400.00 €

Spectacle / Manifestation culturelle organisé(e) par une association hors commune		Envoyé en préfecture le 02/10/2026 Reçu en préfecture le 02/10/2026 Publié le 150.00 € ID : 022-212200638-20261001-2026_10_03-DE
Goûter / Apéritif 01/06 au 31/08		Non résident : 100.00 €
Goûter / Apéritif 01/09 au 31/05		Résident : 100.00 € Non résident : 120.00 €
Caution (salle, vaisselle, ménage)		1 000.00 €
Caution défibrillateur		1 500.00 €
Casse vaisselle		Assiette / louche : 5.00 €
		Pichet : 10.00 €
		Pièce couvert / verre : 2.00 €
		Plat : 10.00 €
Casse mobilier		Chaise : 100.00 €
		Table : 600.00 €
<u>Cimetière</u>		30 ans : 60.00 €
		50 ans : 100.00 €
<u>Columbarium</u>		20 ans (1 ^{ère} acquisition) : 640.00 €
		30 ans (Renouvellement) : 60 €


 Certifié conforme,
 Le Maire,
 Alain HERVIOU